

Séance du 31 juillet 2015

Date de convocation : 27/07/2015

L'an deux mil quinze, et le trente et un juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 06/08/2015

Présents : Frédéric CHAPUIS, Christophe GUICHARD, Ludovic BRENOT, Marie PASCAL, Alexandre ORMAUX, Stéphanie JUPILLE, François MAILLOT, Armand FALVO.

Absents excusés : Jean GODARD, Catherine JACHEZ, Eric FAUCHON ayant donné pouvoir à Alexandre ORMAUX

M Alexandre ORMAUX a été élu secrétaire.

2015-36

Objet de la délibération : **Droit de préemption urbain.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée A n° 337.

2015-37

Objet de la délibération : **Réhabilitation station de pompage.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer les achats de fournitures (bardage, visserie, porte & toiture) pour la réhabilitation de la station de pompage. Il donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ses achats.

2015-38

Objet de la délibération : **Choix des devis de voirie.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les devis pour les travaux de voirie : rue Perrière Franche, Place de retournement du bus à Rochefort, Voie Communale 102 dite rue de Bonnevent et prestations de points à temps.

2015-39

Objet de la délibération : **Choix de l'entreprise pour exécuter les travaux de voirie.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise DEMOULIN-FEDY pour la réalisation des travaux de voirie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les devis qui s'élèvent à 1416€TTC Perrière Franche, 1396€TTC Place de retournement, 6858€TTC Route de Bonnevent et 9486€TTC points à temps et tout document relatif à ces travaux.

2015-40

Objet de la délibération : **Admission en non-valeur de créances.**

Vu la demande d'irrecouvrabilité, en date du 26/06/2015, délivré par le Trésor Public, pour un montant total de 0.85 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur cette créance.

2015-41

Objet de la délibération : **Renouvellement contrat de maintenance Adic Informatique Logiciel Delarchives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance avec la société ADIC INFORMATIQUE pour la maintenance du logiciel DELARCHIVES.

2015-42

Objet de la délibération : **Encaissement d'un chèque.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'encaisser le chèque établi par la société 10Doigts pour un montant de 132,61€ en remboursement d'une facture réglée deux fois.

2015-43

Objet de la délibération : **Nature du Chemin rural dit de la Combe au Billy.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager dans un délai de 6 mois à partir de ce jour les travaux nécessaires pour revêtir le chemin rural dit de la Combe au Billy d'un granulat 0/31,5 sur 4 m de large.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Frédéric CHAPUIS